



POURQUOI CHOISIR LA GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE DE GROUPAMA ?

La Garantie des Accidents de la Vie de Groupama permet d’être indemnisé et accompagné en cas d’invalidité permanente ou de décès causé par un accident de la vie privée.

LES ATOUTS DU CONTRAT

- une indemnisation pouvant aller jusqu’à 2 millions d’euros ⁽¹⁾;
- une protection juridique pour vous accompagner même en cas d’accident non garanti et des garanties d’assistance,
- une protection enrichie pour vos enfants scolarisés même quand ils étudient à l’étranger (soutien psychologique en cas de harcèlement scolaire ou de cyberharcèlement, soutien pédagogique en cas d’absence scolaire de plus de 15 jours à la suite d’un accident...).

 Possibilité de cumuler les 20 heures d’assistance à domicile ⁽²⁾ prévues dans le contrat Garantie des accidents de la vie avec celles du contrat Groupama Santé Active si vous en possédez un.

LES ACCIDENTS DE LA VIE PRIVÉE COUVERTS PAR LE CONTRAT

- accidents trajet domicile - travail (hors accident de la circulation automobile),
- accidents de la circulation automobile à l’étranger en tant que piéton, passager ou cycliste,
- accidents domestiques : chutes, brûlures, intoxication...
- accidents sportifs ou de loisirs : chutes de vélo, de ski, de char à voile, noyades...
- accidents médicaux : infections nosocomiales contractées lors d’une intervention chirurgicale...
- accidents lors d’agressions, d’attentats, de catastrophes naturelles, d’accidents technologiques...

À noter que les sports à risque de type sports mécaniques (pratiqués à l’aide d’engins motorisés), sports aériens, boxe, spéléologie... sont couverts grâce à une option “Sports à risque”.

À SAVOIR

Une réalité méconnue

- Les accidents de la vie courante (Ac-VC) sont la 3^e cause de mortalité en France avec près de 21 000 décès chaque année. Force est de constater qu’ils touchent particulièrement les enfants et les personnes âgées, principalement victimes de chutes ⁽³⁾.
- Les régimes sociaux de base, ne prennent jamais en charge la totalité des conséquences financières de votre invalidité à la suite d’un accident de la vie privée.

(1) à (3) Voir au dos du dépliant.

QUELS QUE SOIENT VOS BESOINS, GROUPAMA VOUS ACCOMPAGNE

- **Pour vous et vos proches :** complémentaire santé, solutions de prévoyance, assistance, téléassistance, protection juridique...
- **Pour vos biens :** assurances auto, moto, vélo, camping car, habitation, télésurveillance...
- **Pour votre épargne :** assurance-vie, épargne retraite...

Une question, un conseil, nous sommes là pour vous !



292 agences



Coût d’un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement



Votre espace client
sur groupama.fr



Application mobile :
groupama et moi

⁽¹⁾ Indemnité calculée en fonction des préjudices réels subis et de votre situation personnelle et professionnelle. ⁽²⁾ L’assistance à domicile est prévue au contrat en cas d’hospitalisation suivie d’une immobilisation médicalement prescrite. ⁽³⁾ Source : Institut national de veille sanitaire – Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC) 2016. ⁽⁴⁾ AIPP : atteinte permanente à l’intégrité physique et/ou psychique. ⁽⁵⁾ Dans les conditions et/ou limites prévues au contrat. ⁽⁶⁾ Le harcèlement scolaire ou cyberharcèlement doit être reconnu par un médecin avec certificat médical pour une absence scolaire de plus de 10 jours. ⁽⁷⁾ La prestation se déclenche en cas d’accident corporel garanti et indépendamment du seuil d’AIPP qui en résulte entraînant une absence scolaire de plus de 15 jours (séjour dans un hôpital ou une clinique d’une durée de plus de 4 jours et une immobilisation, médicalement prescrite, de plus de 10 jours au domicile d’un enfant assuré de moins de 18 ans).

Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter au contrat.

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d’Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire - Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS 51209 – 35012 Rennes cedex – 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances. **Mutuaide Assistance**, Société anonyme au capital de 12 558 240 euros, ayant son siège social 126 rue de la Piazza, 93196 Noisy-le-Grand cedex, entreprise, immatriculée au R.C.S. de Bobigny, sous le n° 383 974 086. **Société Française de Protection Juridique** - SA au capital de 2 216 500 € - 8-10, rue d’Astorg 75008 PARIS -321 776 775 RCS PARIS. Les contrats d’assurance vie sont assurés par **Groupama Gan Vie** – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros 340 427 616 RCS Paris – APE : 6511Z. Siège social : 8 -10 rue d’Astorg, 75008 PARIS. Ces entreprises sont régies par le Code des assurances.

Groupama Box Habitat est un service de télésécurité des biens de **CONFINTEX 6 SA**, Société Anonyme au capital de 12 725 726€, RCS Paris 410 620 660 – Siège social : 8 -10 rue d’Astorg, 75008 PARIS. La société Confintex 6 AS est titulaire de l’autorisation d’exercer n°AUT-094-2113-03-20140370598, délivrée par le C.N.A.P.S. Conformément au Code de la sécurité Intérieure, l’autorisation d’exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l’entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. **« Groupama et moi »** est une application gratuite disponible sur App Store pour iPhone et sur Google Play pour Android. Les règles de confidentialité de l’application « Groupama et moi » sont disponibles sur Groupama.fr. Réf 549HM04/2025

L’assurance des risques du quotidien

GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE



groupama.fr

Document et visuels non contractuels - Création : www.agence-upco.com - Photos : © Shutterstock, Getty Images.



DES FORMULES SUR MESURE

POUR UNE PROTECTION MAXIMALE			
LES GARANTIES	Formule Intégrale	Formule Élargie	Formule Essentielle
INDEMNISATION			
En cas d'invalidité permanente accidentelle (AIPP) ⁽⁴⁾	✓ à partir de 1 % d'invalidité <i>(ex. : perte de l'usage d'un doigt)</i>	✓ à partir de 10 % d'invalidité <i>(ex. : perte de l'usage d'un genou)</i>	✓ à partir de 30 % d'invalidité <i>(ex. : perte de l'usage d'une jambe)</i>
En cas de décès accidentel	✓	✓	✓
ASSISTANCE À LA PERSONNE			
Assistance à domicile ⁽²⁾ (aide-ménagère, garde d'enfants...), rapatriement si vous êtes en déplacement, aide psychologique en cas de harcèlement scolaire, école à la maison...	✓	✓	✓
PROTECTION JURIDIQUE			
En cas de litige avec un tiers et même en cas d'accident non garanti	✓	✓	✓

À SAVOIR

🕒 **L'option PRO**
Destinée aux artisans, commerçants, exploitants agricoles ou professionnels exerçant en milieu libéral, cette option couvre aussi les accidents survenus dans le cadre de leur vie professionnelle. Pour en savoir plus sur les garanties et les tarifs, contactez votre Conseiller Groupama.



(4) Voir au dos du dépliant.

UN ENSEMBLE DE GARANTIES POUR VOUS ACCOMPAGNER AU MIEUX

🕒 LE VERSEMENT D'UNE INDEMNISATION POUVANT ALLER JUSQU'À 2 MILLIONS D'EUROS ⁽¹⁾

Pour déclencher l'indemnisation, l'invalidité permanente accidentelle doit être au moins égale au seuil d'intervention couvert par la formule choisie lors de la souscription. À savoir que la formule intégrale est la plus couvrante des 3, car elle donne lieu au versement d'une indemnité dès 1% d'invalidité permanente.

En cas d'invalidité permanente accidentelle, le montant de l'indemnisation est déterminé selon 2 critères : la situation familiale et professionnelle et les conséquences durables de l'accident (perte de revenus liée à un changement de métier ou à l'incapacité de reprendre un travail, frais d'aménagement du domicile ou de la voiture, souffrances endurées, préjudice esthétique...).

En cas de décès accidentel, le montant de l'indemnisation versé à la famille tient compte des préjudices économiques (pertes de revenus...) et du préjudice d'affection qu'elle subit.

🕒 UNE ASSISTANCE IMMÉDIATE

Pour une assistance à domicile et en fonction de votre durée d'hospitalisation ou d'immobilisation, bénéficiez au choix d'une prise en charge des frais de transport d'un proche, d'un garde malade ou d'une aide-ménagère, d'un portage de plateaux repas ou d'une livraison de médicaments ⁽⁵⁾, en cas d'accident ou de maladie.

Pour une assistance si vous êtes en déplacement, bénéficiez⁽⁵⁾ d'une prise en charge de certains frais (rapatriement...), du transport de personnes (un accompagnant ou un proche à votre chevet y compris ses frais d'hébergement si vous êtes hospitalisé plus de 10 jours consécutifs à l'étranger), de bagages ou d'animaux.

Pour la protection de vos enfants scolarisés

En cas de harcèlement scolaire ou de cyberharcèlement ⁽⁶⁾ : aide psychologique par téléphone pour vous en tant que parents et en face à face avec un psychologue (3 consultations/an) pour vos enfants si besoin.

En cas d'accident entraînant une absence scolaire ⁽⁷⁾ de plus de 15 jours, organisation et prise en charge du soutien pédagogique de vos enfants scolarisés en primaire ou secondaire, sous forme de cours particuliers donnés à votre domicile (école à la maison).

Si vos enfants étudient à l'étranger et qu'ils sont économiquement et/ou fiscalement à votre charge, la garantie des accidents de la vie les couvre pendant 12 mois consécutifs.

🕒 UNE PROTECTION JURIDIQUE MÊME EN CAS D'ACCIDENT NON GARANTI

En cas de litige avec un tiers, conséquence directe ou indirecte d'un dommage corporel suite à un accident, vous êtes informé sur vos droits et accompagné dans les démarches en vue d'un règlement à l'amiable. Si celles-ci n'aboutissent pas et qu'une procédure judiciaire doit être mise en œuvre, vos frais et honoraires d'avocat sont pris en charge.

(5) à (7) Voir au dos du dépliant.



À CHAQUE PROBLÈME, UNE SOLUTION...

— 3 exemples de cas fréquents

ACCIDENT AU DOMICILE

Je suis tombée dans l'escalier en me précipitant pour répondre au téléphone. Je garde un handicap à vie. J'avoue que la Garantie des Accidents de la Vie Groupama m'a été d'un grand secours pour m'aider dans cette épreuve.

🗣️ LA RÉPONSE GROUPAMA

En effet la Garantie des Accidents de la Vie de Groupama prévoit, notamment, la prise en charge des frais d'aménagement de la voiture ou du logement et d'une aide-ménagère. Le but : soulager l'entourage dans les tâches logistiques du quotidien et permettre à la personne en situation d'invalidité de garder une certaine autonomie.

ACCIDENT DE LOISIRS

Notre petite-fille est tombée de la balançoire du parc public, mais heureusement rien de grave. Seulement on ne peut pas toujours compter sur la chance. Existe t-il une assurance qui puisse la couvrir efficacement quand elle est chez nous ? Ça nous tranquilliserait.

🗣️ LA RÉPONSE GROUPAMA

Une solution spécifique existe pour les grands parents qui veulent protéger leurs petits-enfants mineurs des conséquences d'un accident grave qui pourrait survenir quand ils sont avec eux. Et peu importe la durée de la garde (quelques heures, le temps d'un week-end, de grandes vacances,...). Et, double avantage : cette garantie profite aussi à papi et mamie. De quoi rassurer tout le monde y compris les parents !

ACCIDENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Je suis artisan et mon métier comporte certains risques. Il y a un mois, j'ai reçu une décharge électrique en utilisant un appareil. J'ai eu plus peur que mal ! Que pouvez-vous me proposer comme assurance pour me protéger des conséquences d'un accident qui surviendrait dans l'exercice de mon activité professionnelle ?

🗣️ LA RÉPONSE GROUPAMA

L'option Pro du contrat Garantie des Accidents de la Vie de Groupama couvre aussi les artisans contre les conséquences d'un accident de la vie professionnelle.